

## Catherine Legouge

Titulaire d'une maîtrise de droit privé et d'études judiciaires, d'un DEA de théorie et pratique du droit pénal, d'un diplôme universitaire de droit et science médicale, d'un master sciences de la vie et de la santé, elle a été inscrite en 1984 en qualité d'avocat au Barreau, secrétaire de la Conférence, membre de la Commission de l'enfant .

Son exercice professionnel s'est orienté vers le droit civil, les obligations, les personnes, la famille .

Elle a présenté des communications sur : la personne, les droits de l'homme et de la personnalité, l'embryon, la filiation par : procréation charnelle, adoption, et procréation assistée, les institutions de protection du mineur, le diagnostic prénatal, l'assistance médicale à la procréation, l'interruption de grossesse, les actes d'enfant sans vie, la prévention des accidents médicaux, l'information et la responsabilité médicale .

Elle est impliquée dans un projet européen d'éducation à la bioéthique orienté sur la personne en début et fin de vie.

***Mots- clés : personne – embryon –diagnostics anténataux -assistance médicale à la procréation- responsabilité médicale et DPN***